

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Bussy-Létrée

Règlement graphique

Ensemble du territoire

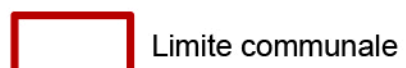
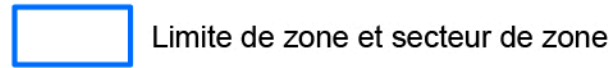
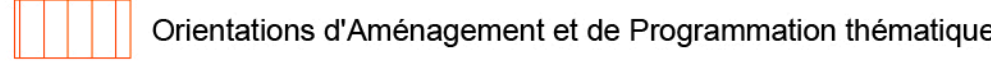
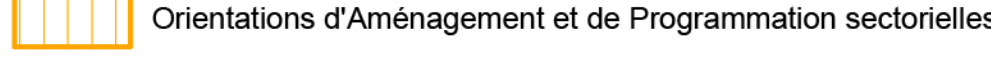
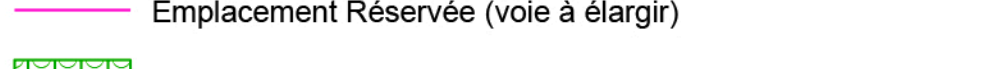
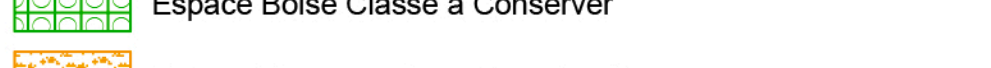
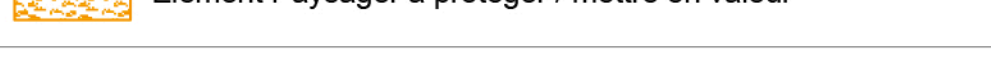
Echelle : 1/10.000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal de la commune de Bussy-Létrée en date du :
25 janvier 2021
 arrêtant le projet de PLU.
 Le Maire,
 Pierre FOUPART :

document
4.c

Liste des zones	
UA	Zone urbaine mixte à dominante d'habitat
UE	Zone urbaine destinée aux équipements publics
UVa	Zone urbaine destinée aux implantations publiques ou privées liées directement à l'aéroport
UVb	Zone urbaine destinée aux activités industrielles, logistiques, commerciales et de services
UVc	Zone urbaine destinée aux activités de type TPE, artisanales, commerciales et de services
UVd	Zone urbaine destinée aux activités, constructions et installations nécessaires au fonctionnement de l'aéroport.
A	Zone agricole
Ap	dont secteur protégé (non constructible)
As	dont secteur correspondant au site d'implantation du silo Viviesoa
N	Zone naturelle
Nv	dont secteur réservé aux espaces naturels existants ou seuls sont admis les installations et travaux divers nécessaires au fonctionnement des zones.

Liste des emplacements réservés			
N°	Voie concernée	Objet	Bénéficiaire
1	Grande Rue	Emprise portée à 12 m	Commune
2	Rue Haute	Emprise portée à 12 m	Commune
3	Rue Léon Hattat	Emprise portée à 9 m	Commune
4	Rue du Pont Lava	Emprise portée à 10 m	Commune
5	Rue des Terrages	Emprise portée à 10 m	Commune
6	Rue du Tea	Emprise portée à 12 m	Commune
7	Rue des Cerisiers	Emprise portée à 12 m	Commune
8	Rue Saint-Nicolas	Emprise portée à 10 m	Commune
9	Chemin des Cinq Pierres	Emprise portée à 10 m	Commune
10	Chemin des Hauts	Emprise portée à 10 m	Commune
11	Rue du Pont Lava	Emprise portée à 10 m	Commune
12	Route de Cernon	Emprise portée à 12 m	Commune
13	Ruelle Richon	Emprise portée à 9 m	Commune

-  Limite communale
-  Limite de zone et secteur de zone
-  Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques
-  Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles
-  Emplacement Réserve (voie à élargir)
-  Espace Boisé Classé à Conserver
-  Élément Paysager à protéger / mettre en valeur

